



EQUITY MARKETS

19 janvier 2023

OFFRE AU PUBLIC (NON-EXEMPTÉE DE L'OBLIGATION DE PUBLIER UN PROSPECTUS)

Perspective action SG Avril 2023

Type d'instrument financier:	Titres de créance de droit français, émis dans le cadre du programme d'émission d'obligations de 20.000.000.000 d'euros de l'Emetteur (chacune une « Obligation », ensemble les « Obligations »). Les modalités des Obligations sont décrites dans le prospectus de base, tel qu'amendé par ses suppléments (le « Prospectus de Base »).										
Emetteur:	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE , société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg) ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182 619 et régie par le droit du Luxembourg. <i>LEI: 549300YZ10WOWBPBW20</i>										
Notation de l'Emetteur:	L'Emetteur n'est pas noté. Le Garant a fait l'objet d'une notation (voir ci-après)										
Agent de Calcul:	NATIXIS Calculation Agent Department, 30 Avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, France										
Garant:	NATIXIS , société anonyme à conseil d'administration de droit français ayant son siège social au 30, avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 044 524.										
Notation du Garant:	<i>Dette Long Terme</i> : Standard & Poor's: A / Moody's: A1 / Fitch: A+. Ces notations sont celles en vigueur à la date du Term Sheet et peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.										
Agent Payeur Principal:	BNP Paribas Securities Services Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France										
Agent Placeur:	Natixis										
Devise:	EUR										
Code ISIN:	FR001400FGE7										
Code Commun:	258139518										
Sous-Jacents:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Action</th> <th>Code Bloomberg</th> <th>Code ISIN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Societe Generale</td> <td>GLE FP</td> <td>FR0000130809</td> </tr> </tbody> </table>			i	Action	Code Bloomberg	Code ISIN	1	Societe Generale	GLE FP	FR0000130809
i	Action	Code Bloomberg	Code ISIN								
1	Societe Generale	GLE FP	FR0000130809								
Marché:	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.										

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible" des présentes.



Marché Lié:	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.																																																																																																																														
Montant Nominal Total:	EUR 30 000 000																																																																																																																														
Valeur Nominale Indiquée:	EUR 1 000																																																																																																																														
Prix d'Emission:	100,00%																																																																																																																														
Date de Conclusion:	19 janvier 2023																																																																																																																														
Période de Commercialisation:	Du 8 février 2023 (9h00 CET) au 2 mai 2023 (17h00 CET)																																																																																																																														
Prix de Commercialisation:	100,00%																																																																																																																														
Date de Détermination Initiale:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Action</th> <th>Date de Détermination Initiale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Societe Generale</td> <td>2 mai 2023</td> </tr> </tbody> </table>			i	Action	Date de Détermination Initiale	1	Societe Generale	2 mai 2023																																																																																																																						
i	Action	Date de Détermination Initiale																																																																																																																													
1	Societe Generale	2 mai 2023																																																																																																																													
Date d'Emission:	8 février 2023																																																																																																																														
Date d'Evaluation:	2 mai 2023																																																																																																																														
Date d'Echéance:	9 mai 2023																																																																																																																														
Remboursement Automatique Anticipé:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>2 juin 2023</td><td>9 juin 2023</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>2</td><td>3 juillet 2023</td><td>10 juillet 2023</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>3</td><td>2 août 2023</td><td>9 août 2023</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>4</td><td>4 septembre 2023</td><td>11 septembre 2023</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>5</td><td>2 octobre 2023</td><td>9 octobre 2023</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>6</td><td>2 novembre 2023</td><td>9 novembre 2023</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>7</td><td>4 décembre 2023</td><td>11 décembre 2023</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>8</td><td>2 janvier 2024</td><td>9 janvier 2024</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>9</td><td>2 février 2024</td><td>9 février 2024</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>10</td><td>4 mars 2024</td><td>11 mars 2024</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>11</td><td>2 avril 2024</td><td>9 avril 2024</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>12</td><td>2 mai 2024</td><td>9 mai 2024</td><td>110,00%</td></tr> <tr><td>13</td><td>3 juin 2024</td><td>10 juin 2024</td><td>110,83%</td></tr> <tr><td>14</td><td>2 juillet 2024</td><td>9 juillet 2024</td><td>111,67%</td></tr> <tr><td>15</td><td>2 août 2024</td><td>9 août 2024</td><td>112,50%</td></tr> <tr><td>16</td><td>2 septembre 2024</td><td>9 septembre 2024</td><td>113,33%</td></tr> <tr><td>17</td><td>2 octobre 2024</td><td>9 octobre 2024</td><td>114,17%</td></tr> <tr><td>18</td><td>4 novembre 2024</td><td>11 novembre 2024</td><td>115,00%</td></tr> <tr><td>19</td><td>2 décembre 2024</td><td>9 décembre 2024</td><td>115,83%</td></tr> <tr><td>20</td><td>2 janvier 2025</td><td>9 janvier 2025</td><td>116,67%</td></tr> <tr><td>21</td><td>3 février 2025</td><td>10 février 2025</td><td>117,50%</td></tr> <tr><td>22</td><td>3 mars 2025</td><td>10 mars 2025</td><td>118,33%</td></tr> <tr><td>23</td><td>2 avril 2025</td><td>9 avril 2025</td><td>119,17%</td></tr> <tr><td>24</td><td>2 mai 2025</td><td>9 mai 2025</td><td>120,00%</td></tr> <tr><td>25</td><td>2 juin 2025</td><td>9 juin 2025</td><td>120,83%</td></tr> <tr><td>26</td><td>2 juillet 2025</td><td>9 juillet 2025</td><td>121,67%</td></tr> <tr><td>27</td><td>4 août 2025</td><td>11 août 2025</td><td>122,50%</td></tr> <tr><td>28</td><td>2 septembre 2025</td><td>9 septembre 2025</td><td>123,33%</td></tr> <tr><td>29</td><td>2 octobre 2025</td><td>9 octobre 2025</td><td>124,17%</td></tr> <tr><td>30</td><td>3 novembre 2025</td><td>10 novembre 2025</td><td>125,00%</td></tr> </tbody> </table>			t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	2 juin 2023	9 juin 2023	N/A	2	3 juillet 2023	10 juillet 2023	N/A	3	2 août 2023	9 août 2023	N/A	4	4 septembre 2023	11 septembre 2023	N/A	5	2 octobre 2023	9 octobre 2023	N/A	6	2 novembre 2023	9 novembre 2023	N/A	7	4 décembre 2023	11 décembre 2023	N/A	8	2 janvier 2024	9 janvier 2024	N/A	9	2 février 2024	9 février 2024	N/A	10	4 mars 2024	11 mars 2024	N/A	11	2 avril 2024	9 avril 2024	N/A	12	2 mai 2024	9 mai 2024	110,00%	13	3 juin 2024	10 juin 2024	110,83%	14	2 juillet 2024	9 juillet 2024	111,67%	15	2 août 2024	9 août 2024	112,50%	16	2 septembre 2024	9 septembre 2024	113,33%	17	2 octobre 2024	9 octobre 2024	114,17%	18	4 novembre 2024	11 novembre 2024	115,00%	19	2 décembre 2024	9 décembre 2024	115,83%	20	2 janvier 2025	9 janvier 2025	116,67%	21	3 février 2025	10 février 2025	117,50%	22	3 mars 2025	10 mars 2025	118,33%	23	2 avril 2025	9 avril 2025	119,17%	24	2 mai 2025	9 mai 2025	120,00%	25	2 juin 2025	9 juin 2025	120,83%	26	2 juillet 2025	9 juillet 2025	121,67%	27	4 août 2025	11 août 2025	122,50%	28	2 septembre 2025	9 septembre 2025	123,33%	29	2 octobre 2025	9 octobre 2025	124,17%	30	3 novembre 2025	10 novembre 2025	125,00%
t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																																																																																																																												
1	2 juin 2023	9 juin 2023	N/A																																																																																																																												
2	3 juillet 2023	10 juillet 2023	N/A																																																																																																																												
3	2 août 2023	9 août 2023	N/A																																																																																																																												
4	4 septembre 2023	11 septembre 2023	N/A																																																																																																																												
5	2 octobre 2023	9 octobre 2023	N/A																																																																																																																												
6	2 novembre 2023	9 novembre 2023	N/A																																																																																																																												
7	4 décembre 2023	11 décembre 2023	N/A																																																																																																																												
8	2 janvier 2024	9 janvier 2024	N/A																																																																																																																												
9	2 février 2024	9 février 2024	N/A																																																																																																																												
10	4 mars 2024	11 mars 2024	N/A																																																																																																																												
11	2 avril 2024	9 avril 2024	N/A																																																																																																																												
12	2 mai 2024	9 mai 2024	110,00%																																																																																																																												
13	3 juin 2024	10 juin 2024	110,83%																																																																																																																												
14	2 juillet 2024	9 juillet 2024	111,67%																																																																																																																												
15	2 août 2024	9 août 2024	112,50%																																																																																																																												
16	2 septembre 2024	9 septembre 2024	113,33%																																																																																																																												
17	2 octobre 2024	9 octobre 2024	114,17%																																																																																																																												
18	4 novembre 2024	11 novembre 2024	115,00%																																																																																																																												
19	2 décembre 2024	9 décembre 2024	115,83%																																																																																																																												
20	2 janvier 2025	9 janvier 2025	116,67%																																																																																																																												
21	3 février 2025	10 février 2025	117,50%																																																																																																																												
22	3 mars 2025	10 mars 2025	118,33%																																																																																																																												
23	2 avril 2025	9 avril 2025	119,17%																																																																																																																												
24	2 mai 2025	9 mai 2025	120,00%																																																																																																																												
25	2 juin 2025	9 juin 2025	120,83%																																																																																																																												
26	2 juillet 2025	9 juillet 2025	121,67%																																																																																																																												
27	4 août 2025	11 août 2025	122,50%																																																																																																																												
28	2 septembre 2025	9 septembre 2025	123,33%																																																																																																																												
29	2 octobre 2025	9 octobre 2025	124,17%																																																																																																																												
30	3 novembre 2025	10 novembre 2025	125,00%																																																																																																																												

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible" des présentes.



31	2 décembre 2025	9 décembre 2025	125,83%
32	2 janvier 2026	9 janvier 2026	126,67%
33	2 février 2026	9 février 2026	127,50%
34	2 mars 2026	9 mars 2026	128,33%
35	2 avril 2026	9 avril 2026	129,17%
36	4 mai 2026	11 mai 2026	130,00%
37	2 juin 2026	9 juin 2026	130,83%
38	2 juillet 2026	9 juillet 2026	131,67%
39	3 août 2026	10 août 2026	132,50%
40	2 septembre 2026	9 septembre 2026	133,33%
41	2 octobre 2026	9 octobre 2026	134,17%
42	2 novembre 2026	9 novembre 2026	135,00%
43	2 décembre 2026	9 décembre 2026	135,83%
44	4 janvier 2027	11 janvier 2027	136,67%
45	2 février 2027	9 février 2027	137,50%
46	2 mars 2027	9 mars 2027	138,33%
47	2 avril 2027	9 avril 2027	139,17%
48	3 mai 2027	10 mai 2027	140,00%
49	2 juin 2027	9 juin 2027	140,83%
50	2 juillet 2027	9 juillet 2027	141,67%
51	2 août 2027	9 août 2027	142,50%
52	2 septembre 2027	9 septembre 2027	143,33%
53	4 octobre 2027	11 octobre 2027	144,17%
54	2 novembre 2027	9 novembre 2027	145,00%
55	2 décembre 2027	9 décembre 2027	145,83%
56	3 janvier 2028	10 janvier 2028	146,67%
57	2 février 2028	9 février 2028	147,50%
58	2 mars 2028	9 mars 2028	148,33%
59	3 avril 2028	10 avril 2028	149,17%
60	2 mai 2028	9 mai 2028	150,00%
61	2 juin 2028	9 juin 2028	150,83%
62	3 juillet 2028	10 juillet 2028	151,67%
63	2 août 2028	9 août 2028	152,50%
64	4 septembre 2028	11 septembre 2028	153,33%
65	2 octobre 2028	9 octobre 2028	154,17%
66	2 novembre 2028	9 novembre 2028	155,00%
67	4 décembre 2028	11 décembre 2028	155,83%
68	2 janvier 2029	9 janvier 2029	156,67%
69	2 février 2029	9 février 2029	157,50%
70	2 mars 2029	9 mars 2029	158,33%
71	3 avril 2029	10 avril 2029	159,17%
72	2 mai 2029	9 mai 2029	160,00%
73	4 juin 2029	11 juin 2029	160,83%
74	2 juillet 2029	9 juillet 2029	161,67%
75	2 août 2029	9 août 2029	162,50%
76	3 septembre 2029	10 septembre 2029	163,33%
77	2 octobre 2029	9 octobre 2029	164,17%
78	2 novembre 2029	9 novembre 2029	165,00%
79	3 décembre 2029	10 décembre 2029	165,83%
80	2 janvier 2030	9 janvier 2030	166,67%
81	4 février 2030	11 février 2030	167,50%
82	4 mars 2030	11 mars 2030	168,33%
83	2 avril 2030	9 avril 2030	169,17%
84	2 mai 2030	9 mai 2030	170,00%
85	3 juin 2030	10 juin 2030	170,83%
86	2 juillet 2030	9 juillet 2030	171,67%
87	2 août 2030	9 août 2030	172,50%
88	2 septembre 2030	9 septembre 2030	173,33%
89	2 octobre 2030	9 octobre 2030	174,17%

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



90	4 novembre 2030	11 novembre 2030	175,00%
91	2 décembre 2030	9 décembre 2030	175,83%
92	2 janvier 2031	9 janvier 2031	176,67%
93	3 février 2031	10 février 2031	177,50%
94	3 mars 2031	10 mars 2031	178,33%
95	2 avril 2031	9 avril 2031	179,17%
96	2 mai 2031	9 mai 2031	180,00%
97	2 juin 2031	9 juin 2031	180,83%
98	2 juillet 2031	9 juillet 2031	181,67%
99	4 août 2031	11 août 2031	182,50%
100	2 septembre 2031	9 septembre 2031	183,33%
101	2 octobre 2031	9 octobre 2031	184,17%
102	3 novembre 2031	10 novembre 2031	185,00%
103	2 décembre 2031	9 décembre 2031	185,83%
104	2 janvier 2032	9 janvier 2032	186,67%
105	2 février 2032	9 février 2032	187,50%
106	2 mars 2032	9 mars 2032	188,33%
107	2 avril 2032	9 avril 2032	189,17%
108	3 mai 2032	10 mai 2032	190,00%
109	2 juin 2032	9 juin 2032	190,83%
110	2 juillet 2032	9 juillet 2032	191,67%
111	2 août 2032	9 août 2032	192,50%
112	2 septembre 2032	9 septembre 2032	193,33%
113	4 octobre 2032	11 octobre 2032	194,17%
114	2 novembre 2032	9 novembre 2032	195,00%
115	2 décembre 2032	9 décembre 2032	195,83%
116	3 janvier 2033	10 janvier 2033	196,67%
117	2 février 2033	9 février 2033	197,50%
118	2 mars 2033	9 mars 2033	198,33%
119	4 avril 2033	11 avril 2033	199,17%

Si à l'une des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le **Prix de l'Action**, tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est **supérieur ou égal** au **Prix de Remboursement Automatique Anticipé** alors l'intégralité des Obligations, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Obligation payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale Indiquée et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Prix de l'Action:

Désigne le cours de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date d'Evaluation et à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Prix de Remboursement Automatique Anticipé:

Signifie pour chacune des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le pourcentage du Prix Initial spécifié ci-dessous :

t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Prix de Remboursement Automatique Anticipé
1	2 juin 2023	N/A
2	3 juillet 2023	N/A
3	2 août 2023	N/A
4	4 septembre 2023	N/A
5	2 octobre 2023	N/A
6	2 novembre 2023	N/A



7	4 décembre 2023	N/A
8	2 janvier 2024	N/A
9	2 février 2024	N/A
10	4 mars 2024	N/A
11	2 avril 2024	N/A
12	2 mai 2024	100,00%
13	3 juin 2024	100,00%
14	2 juillet 2024	100,00%
15	2 août 2024	100,00%
16	2 septembre 2024	100,00%
17	2 octobre 2024	100,00%
18	4 novembre 2024	100,00%
19	2 décembre 2024	100,00%
20	2 janvier 2025	100,00%
21	3 février 2025	100,00%
22	3 mars 2025	100,00%
23	2 avril 2025	100,00%
24	2 mai 2025	100,00%
25	2 juin 2025	100,00%
26	2 juillet 2025	100,00%
27	4 août 2025	100,00%
28	2 septembre 2025	100,00%
29	2 octobre 2025	100,00%
30	3 novembre 2025	100,00%
31	2 décembre 2025	100,00%
32	2 janvier 2026	100,00%
33	2 février 2026	100,00%
34	2 mars 2026	100,00%
35	2 avril 2026	100,00%
36	4 mai 2026	100,00%
37	2 juin 2026	100,00%
38	2 juillet 2026	100,00%
39	3 août 2026	100,00%
40	2 septembre 2026	100,00%
41	2 octobre 2026	100,00%
42	2 novembre 2026	100,00%
43	2 décembre 2026	100,00%
44	4 janvier 2027	100,00%
45	2 février 2027	100,00%
46	2 mars 2027	100,00%
47	2 avril 2027	100,00%
48	3 mai 2027	100,00%
49	2 juin 2027	100,00%
50	2 juillet 2027	100,00%
51	2 août 2027	100,00%
52	2 septembre 2027	100,00%
53	4 octobre 2027	100,00%
54	2 novembre 2027	100,00%
55	2 décembre 2027	100,00%
56	3 janvier 2028	100,00%
57	2 février 2028	100,00%
58	2 mars 2028	100,00%
59	3 avril 2028	100,00%
60	2 mai 2028	100,00%
61	2 juin 2028	100,00%
62	3 juillet 2028	100,00%
63	2 août 2028	100,00%
64	4 septembre 2028	100,00%
65	2 octobre 2028	100,00%

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



66	2 novembre 2028	100,00%
67	4 décembre 2028	100,00%
68	2 janvier 2029	100,00%
69	2 février 2029	100,00%
70	2 mars 2029	100,00%
71	3 avril 2029	100,00%
72	2 mai 2029	100,00%
73	4 juin 2029	100,00%
74	2 juillet 2029	100,00%
75	2 août 2029	100,00%
76	3 septembre 2029	100,00%
77	2 octobre 2029	100,00%
78	2 novembre 2029	100,00%
79	3 décembre 2029	100,00%
80	2 janvier 2030	100,00%
81	4 février 2030	100,00%
82	4 mars 2030	100,00%
83	2 avril 2030	100,00%
84	2 mai 2030	100,00%
85	3 juin 2030	100,00%
86	2 juillet 2030	100,00%
87	2 août 2030	100,00%
88	2 septembre 2030	100,00%
89	2 octobre 2030	100,00%
90	4 novembre 2030	100,00%
91	2 décembre 2030	100,00%
92	2 janvier 2031	100,00%
93	3 février 2031	100,00%
94	3 mars 2031	100,00%
95	2 avril 2031	100,00%
96	2 mai 2031	100,00%
97	2 juin 2031	100,00%
98	2 juillet 2031	100,00%
99	4 août 2031	100,00%
100	2 septembre 2031	100,00%
101	2 octobre 2031	100,00%
102	3 novembre 2031	100,00%
103	2 décembre 2031	100,00%
104	2 janvier 2032	100,00%
105	2 février 2032	100,00%
106	2 mars 2032	100,00%
107	2 avril 2032	100,00%
108	3 mai 2032	100,00%
109	2 juin 2032	100,00%
110	2 juillet 2032	100,00%
111	2 août 2032	100,00%
112	2 septembre 2032	100,00%
113	4 octobre 2032	100,00%
114	2 novembre 2032	100,00%
115	2 décembre 2032	100,00%
116	3 janvier 2033	100,00%
117	2 février 2033	100,00%
118	2 mars 2033	100,00%
119	4 avril 2033	100,00%

Le Montant de Remboursement Final par Obligation payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

Cas 1: Si le **Prix Final** à la Date d'Evaluation est **supérieur ou égal à 100,00%** du **Prix Initial**, alors:

Montant de Remboursement Final:

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



	<p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x 200,00%</p> <p>Cas 2: Si le Prix Final à la Date d'Evaluation est inférieur à 100,00% du Prix Initial, alors:</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Cas 2a:</u> Si l'Évènement Activant n'a pas eu lieu:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x 100,00%</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Cas 2b:</u> Si l'Évènement Activant a eu lieu:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x (100,00% - P)</p> <p>Avec $P = 100,00\% \times \text{Max}(100,00\% - \text{Performance Finale}; 0)$</p> <p>Performance Finale: $\text{Prix Final} / \text{Prix Initial}$</p>
Prix Initial:	Désigne, le Prix de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date de Détermination Initiale.
Prix Final:	Désigne, le Prix de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date d'Evaluation.
Heure d'Evaluation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue.
Evènement Activant:	L'Évènement Activant a lieu si, lors d'un Jour de Détermination de l'Activation pendant la Période de Détermination de l'Activation, le Prix de l'Action à l'Heure d'Evaluation de l'Activation est inférieur à la Barrière Activante .
Barrière Activante:	La Barrière Activante est égale à 60,00% du Prix Initial
Jour de Détermination de l'Activation:	Désigne chaque Jour de Bourse Prévu pendant la Période de Détermination de l'Activation.
Période de Détermination de l'Activation:	Désigne la période qui commence à la Date de Début de la Période d'Activation (incluse) et finit à la Date de Fin de la Période d'Activation (incluse).
Date de Début de la Période d'Activation:	La Date d'Evaluation
Date de Fin de la Période d'Activation:	La Date d'Evaluation
Heure d'Evaluation de l'Activation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue sur le Marché concerné.
Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



Jour Ouvré:	TARGET
Jour de Bourse Prévu:	Conformément à la Modalité 16
Heure de Clôture Prévue:	Conformément à la Modalité 16
Droit applicable:	Droit Français
Règlement-livraison:	Euroclear France
Cotation:	Il est demandé à ce que les Obligations soient cotées sur Luxembourg Stock Exchange
Notation:	Aucune
TEFRA Rules:	Non Applicable
Eligibilité à l'Eurosystem:	Non
Formes des Obligations:	Obligation au porteur
Représentant de la Masse:	F&S Financial Services SAS 13 rue Oudinot 75007 Paris
Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5f), pour illégalité (Modalité 5(k) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (8) :	Conformément à la Modalité 16
Documentation:	<p>Les Conditions Définitives préparées en lien avec le présent Term Sheet doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans le Term Sheet et les Conditions Définitives ces dernières prévaudront. Les termes en majuscules qui sont utilisés dans ce Term Sheet mais qui n'y sont pas définis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de Base.</p> <p>Le Prospectus de Base (y compris tout document qui y est incorporé par référence) est disponible sur le site internet de Natixis (https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic). Le Prospectus de Base est également disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).</p>
Périodicité de valorisation:	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Publication de la valorisation:	Publication du cours tous les jours et mise à la disposition du public en permanence sur le site internet www.equityderivatives.natixis.com .

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



Marché secondaire:	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des Obligations aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
Information sur le prix:	Bloomberg SIX Telekurs Reuters
Double valorisation:	Une double valorisation est établie par Refinitiv (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Restrictions de vente:	<u>Offre au public en France.</u> Les Obligations sont offertes au public en France. En dehors de ce pays, les Obligations feront l'objet d'un placement privé (offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus) exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus, et en Suisse conformément aux restrictions de vente décrites dans le Prospectus de Base. Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base.
Considérations fiscales américaines:	Les Obligations ne doivent pas être considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain.
Typologie de commercialisation:	La contrepartie achète les Obligations: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour son compte propre. <input type="checkbox"/> Pour ses clients dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire. <input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la convention-cadre de distribution conclue entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Obligations. <input checked="" type="checkbox"/> Pour les utiliser comme valeurs de référence dans les contrats d'assurance vie libellés en unité de compte auquel cas les stipulations de la convention-cadre de référencement entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront.
Gouvernance des Produits MiFID II/Marché Cible :	Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Obligations, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations comprend les investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II ») ; (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés ; et (iii) les canaux de distribution des Obligations aux investisseurs de détail suivants sont appropriés – le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, les ventes sans conseil et les services d'exécution simple, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas. Le produit est incompatible pour les investisseurs en dehors du marché cible indiqué ci-dessus. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Obligations (« un distributeur ») devra prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Obligations (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



	de distributions appropriés, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas.
Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :	L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par NATIXIS (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives à la transposition de MIFID II, ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE et Royaume-Uni. Une commission pourra être versée par NATIXIS, agissant en tant que producteur au sens donné par MIFID II, à un tiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée. Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.
Commissions et frais :	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des Obligations. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.
Coûts et frais MIFID II:	Nous vous informons que des informations génériques sur les coûts et charges associées à certains de nos produits (produits vanille) et services sont disponibles sur le site internet de NATIXIS CIB (https://cib.NATIXIS.com). Veuillez également noter que les informations détaillées sur l'ensemble des produits financiers sur lesquels vous souhaitez effectuer une transaction avec nous, les risques sous-jacents et scénarios de performance ainsi que, dans les cas prévus par la réglementation MIFID II / PRIIPS, des informations complémentaires sur les coûts et charges sont disponibles sur notre portail client (accès disponible sur simple demande auprès de votre correspondant NATIXIS habituel). NB : Pour les maturités inférieures à un an, les coûts évoqués ci-dessus correspondent aux coûts à maturité (non annualisés).
Facteurs de risques :	Les Obligations peuvent être remboursées en-dessous du pair et le montant de remboursement peut varier considérablement en fonction des conditions de marché. Tout montant dû au titre des Obligations porte le risque de crédit de l'Emetteur, et le cas échéant, du Garant. Se référer au Prospectus de Base et, le cas échéant, au résumé des Conditions Définitives pour plus d'informations sur les facteurs de risque.
Avertissement :	Ce document est un « Term Sheet » définitif et un document strictement confidentiel. Les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. Il ne doit être remis ou copié à l'intention d'aucune autre personne que son destinataire original pour quelque usage que ce soit. Par la présente, le(s) destinataire(s) reconnaît(ssent) expressément que ce document n'est pas communiqué : <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre de la fourniture par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) d'un conseil en investissement ; • dans le cadre de la fourniture par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) d'un service de gestion de portefeuilles pour compte de tiers ; • dans le cadre d'un démarchage bancaire et financier effectué ; par l'Emetteur (ou le cas échéant, le Garant) ; ou • plus généralement, dans le cadre d'un service bancaire ou d'un service d'investissement.



La distribution, la possession ou la remise de ce document, vers ou à partir des certaines juridictions peut être limitée voire interdite par la réglementation et les lois applicables. Ainsi les personnes ou entités ayant reçu ce document doivent s'assurer et déclarent qu'elles ont connaissance et respecteront les limitations ou les interdictions précitées. L'Emetteur, le cas échéant, le Garant, leurs sociétés mères, leurs filiales, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs déclinent toute responsabilité (qu'elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant la distribution, la possession ou la remise de ce document dans, vers ou à partir de toute juridiction.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis d'Amérique ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon ou toute autre juridiction où sa distribution est limitée voire interdite conformément à la réglementation et aux lois applicables. Voir également le paragraphe « Restrictions de vente » ci-dessus.

Ce document ne constitue pas une offre d'achat, de vente ou de souscription ou une invitation à acheter, vendre ou à souscrire tout instrument financier et n'est pas une recommandation personnalisée ou générale d'investissement. Ce document ne doit pas être interprété comme créant une obligation pour l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) de réaliser la transaction envisagée sous réserve des termes et conditions décrits dans le présent document.

Investir dans les Obligations nécessite une expérience et une connaissance des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance afin d'évaluer les avantages et les risques liés à un investissement dans les Obligations. Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision d'investir qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives. Avant de procéder à toute décision d'investissement dans les Obligations, tout investisseur potentiel doit obtenir tous les conseils (internes ou externes) qu'il considère souhaitables ou nécessaires de ses conseils quant aux aspects financiers, juridiques, réglementaires, fiscaux, comptables et connexes d'un investissement dans les Obligations en vue de vérifier que l'investissement dans les Obligations est adapté à ses objectifs et contraintes d'investissement et d'obtenir une évaluation indépendante des risques et des avantages d'un investissement dans les Obligations.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne pourra être tenu responsable de toute perte financière ou de tout dommage direct ou indirect lié à une décision d'investissement prise sur la base des informations indiquées dans ce document et il ne doit pas être considéré comme ayant fourni un service, en particulier, un service d'investissement.

Sauf dans les cas où la loi ou la réglementation applicable en dispose autrement, l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) n'est pas tenu de vérifier ni d'analyser la pertinence, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations, y compris réglementaires ou fiscales, figurant dans ce document. Par conséquent, l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) quant à la pertinence, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations, des projections ou des hypothèses qui y figurent. En particulier, il n'a pas été tenu compte pour les besoins de ce document des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de l'Emetteur (ou le cas échéant, du Garant).



L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers.

Les informations sur les prix, les marges et le sous-jacent concerné sont purement indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction, entre autres, des conditions de marché et de toute hypothèse qui serait utilisée pour les besoins de l'établissement de ce document. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas des indicateurs de prévision fiables et ne préjugent donc pas des performances futures. Ces informations peuvent être modifiées ou retirées par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) à tout moment sans préavis.

Sauf stipulation contraire, les informations contenues dans ce document seront remplacées, modifiées et/ou complétées dans leur intégralité par les Conditions Définitives préparées par l'Emetteur (ou le cas échéant, le Garant) ou son conseil.

Tout droit et obligation, de nature contractuelle ou autre, résulteront uniquement des Conditions Définitives et non de ce document.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant), ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs déclinent, dans la mesure permise par la loi, toute responsabilité (qu'elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les informations contenues dans ce document.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) décline toute obligation de mettre à jour ce document ou d'informer le destinataire ou toute autre personne de tout changement concernant les informations contenues dans ce document ou de toute circonstance susceptible d'impacter les informations contenues dans ce document.

NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. NATIXIS est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.